

L'obligation égyptienne est la valeur qui résiste le mieux.

Le projet Gouche-Joubert remir au Khédivé, réduit la dette à 50 millions de livres pour la séparation de la Daïra, le fermage des chemins de fer égyptiens et la réduction à 15 0/0 de la majoration des bons.

Le projet maintient intégralement les conditions originaires des trois petits emprunts, mais il les amortit à 80.

De plus, on sait que 17 millions à compte sur le coupon de janvier ont déjà été avancés et versés à la Banque d'Angleterre.

Ce seul fait suffirait à expliquer la fermeté des titres égyptiens.

Il ne faut pas oublier qu'en dehors d'une situation de politique extérieure que personne ne parvient à définir, la liquidation de quinzaine va s'ouvrir par la réponse des primes et qu'il y a lieu, pour sauvegarder de bien gros intérêts, de compter avec les différentes tournures qui, depuis longtemps, se sont abattues sur notre marché.

On a fait grand bruit également de la mauvaise tenue des cotes de Vienne, de Berlin et des principales places de l'Europe.

DE SAINT-CHÉRON.

## ETRANGER

### L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN AMÉRIQUE.

Le tapage de la vieille Europe ne doit pas nous empêcher d'entendre les échos qui nous arrivent du Nouveau-Monde. Il se prépare aux États-Unis d'Amérique un événement politique dont la périodicité constitutionnelle ne diminue en rien, cette fois, le puissant intérêt et qui peut avoir, même pour l'Europe, les conséquences les plus décisives.

Il s'agit de l'élection du nouveau Président de l'Union. Le 7 de ce mois, les différents États ont nommé au scrutin de liste par le suffrage universel les délégués électoraux qui, le 6 décembre prochain désigneront le nouveau magistrat suprême de la Confédération. On sait que les États-Unis se divisent en deux grands partis politiques : les républicains et les démocrates. Il ne faut pas se laisser tromper par ces dénominations qui n'ont pas en Amérique le même sens que chez nous. Les démocrates sont les modérés, les conservateurs ; les républicains, au contraire, y représentent ceux que nous appelons ici les progressistes, les radicaux. Depuis seize ans, ce sont ces derniers, les républicains, qui ont occupé le pouvoir. Tout annonce qu'ils vont le perdre au profit des démocrates, quoique une dépêche assez obscure annonce ce matin que la pression gouvernementale donne une certaine prépondérance aux républicains.

Le candidat des démocrates est M. Tilden, homme probe, d'ancienne famille, actuellement gouverneur de l'Etat de New York, fonctions difficiles où il s'est distingué par une administration éclairée, ferme et loyale. Son concurrent, le candidat des républicains, M. Hayes, est un contrairement une personnalité obscure mise en lumière seulement par la violence de la dernière lutte électorale et par les compétitions ardentes d'autres candidats plus méritoires mais qui se sont mutuellement neutralisés.

Toutefois, les mérites inégaux des prétendants à une présidence républicaine ne sont pas en thèse générale, surtout en Amérique, la cause déterminante de leur succès ou de leur échec. Il en est d'autres plus profondes qui tiennent à la nature même des choses et aux événements des dernières années.

Que l'on prenne parti pour le Nord ou pour le Sud, on doit reconnaître que la guerre de sécession avait sa raison d'être. Des intérêts divergents étaient et sont encore en présence, et le Nord possédant le pouvoir accablait le Sud de tout son poids. Il y avait aussi pour les uns la mise en pratique réclamée par les uns, redoutée par les autres, des théories sur l'affranchissement des esclaves. On se souvient qu'après une lutte homérique, le général Grant remporta la victoire pour le Nord et pour lui-même la présidence de l'Union. Mais, au dire de tous les hommes politiques, connaissant les choses américaines, ce n'est là qu'un temps d'arrêt. Nous avons entendu nous-même un homme éminent d'Amérique affirmer que la sécession aura lieu tôt ou tard ; qu'il y aura même plus, que le démantèlement de l'Union sera un jour complet et que tout l'annonce dès aujourd'hui : la conquête de nouveaux territoires ; l'accroissement de la population qui, actuellement de 40 millions d'âmes, peut aller jusqu'à 400 millions, grâce à l'étendue et aux ressources du pays ; la promiscuité des races qui est produite par l'immigration et qui efface les traditions nationales ; enfin l'immortalité croissante des masses et des classes élevées oubliant, les unes et les autres, les coutumes par lesquelles les fondateurs de la République américaine ont su réussir.

C'est au commencement de cette phase que nous assistons, car, en faisant la part des exceptions nécessaires, les républicains représentent le Nord, comme les démocrates le Sud. L'avènement de ces derniers va être, dès aujourd'hui, le signal de réformes nombreuses et d'un changement de politique.

On n'a pas oublié les scandales inouïs de ces derniers temps : les ministres eux-mêmes ont été convaincus des concussions les plus audacieuses et par des manœuvres déshonrées ils sont parvenus à se mettre non-seulement à couvert des lois mais encore à les rendre impuissantes contre leurs vices cyniques compliqués. A ce point de vue on ne peut que désirer un changement complet dans l'administration. Il est souhaitable aussi que des mesures bienveillantes relèvent la prospérité des États du Sud. Jusqu'ici ils n'ont jamais pu obtenir justice. La guerre les a ruinés et la paix étroite obtenue du Nord vainqueur ne leur a pas permis de faire fructifier leurs riches ressources. Un autre mal les a accablés : l'affranchissement des esclaves. Ceux-ci n'étaient pas préparés à une liberté subite. Généralement heureux avec leurs maîtres, ils n'ambitionnent pas le périlleux bienfait d'une telle émancipation ; ils y seraient arrivés plus heureusement, au physique et au moral, par des mesures graduelles,

après s'être constitué un suffisant pécule. C'est ce qu'on aurait dû faire. On évitait ainsi un antagonisme qui est le malheur de tous, et surtout celui des anciens esclaves pour la plupart misérables aujourd'hui, sans travail et sans abri, n'ayant plus droit à la protection ni mêmes aux aumônes de leurs anciens maîtres le plus souvent ruinés : ces affranchis sont destinés ainsi à devenir les instruments et les victimes des querelles civiles à main armée dont les journaux font de temps à autre le lamentable récit.

Il y a des remèdes à apporter à cette situation non moins injuste que dangereuse. La politique des républicains ennemis du Sud cherchait plutôt à y attiser les haines ; celle des démocrates s'efforcera d'être plus sage : il faut lui souhaiter de réussir.

Au point de vue religieux, et surtout au point de vue catholique, le nouveau président, tout l'indique, fera respecter la liberté qui avait déjà souffert quelque atteinte. Le président Grant, homme sans principes, faisait honorer de ceus des autres et même, si l'on peut s'exprimer ainsi des principes nationaux. Pour gagner les voix des Allemands qui émigrent, comme on sait, en grand nombre en Amérique et qui acquiescent rapidement droit de cité, il n'hésitait pas à flatter M. de Bismarck par tous les moyens. Nous n'avons pas encore oublié ses lettres sur la défaite française et la victoire prussienne. Mais il allait plus loin : il se lançait dans une politique anti-religieuse semblable à celle du chancelier d'Allemagne, et nos radicaux mêmes auraient pu lui envier la loi préparée par lui, mais encore votée, pour interdire aux États de subventionner les écoles où un enseignement religieux quelconque serait donné aux enfants. C'était violer le principe primordial de liberté de la constitution américaine, c'était aussi abaisser la majesté de l'Union devant des influences étrangères dont le culte intéressés ne pouvait, en aucun cas, être justifié par la politique soignée d'un parti.

Ce sont ces errements fâcheux des républicains, en politique et en administration, qui présagent aujourd'hui, plus encore que les opinions connues des électeurs délégués, la prochaine victoire des démocrates. Si nous devons y applaudir pour les affaires intérieures de l'Union qui ne sauraient nous être indifférentes ni au point de vue financier et commercial — que de réformes à faire ! — ni au point de vue fraternel, nous devons nous en féliciter surtout comme catholiques et comme français. Le culte ne sera plus inquiété et dans le cas malheureusement trop probable d'une contagion européenne, nous aurons moins à redouter peut-être que, malgré les protestations retentissantes du Centenaire, l'Amérique démocrate sacrifie aussi facilement que l'Amérique républicaine la longue et solide amitié de la France aux influences brutales de l'Allemagne ou aux propositions intéressées de la Russie offrant quelques territoires glacés vers la mer de Behring, en échange d'une alliance peu rassurante pour l'Europe entière.

Emile SIMIEN.

## BULLETIN ECONOMIQUE

La Société industrielle du Nord de la France, dans son assemblée générale mensuelle du 31 octobre 1876, tenue sous la présidence de M. A. Longhay, vice-président, a entendu les communications suivantes :

**Œuvre des Invalides du travail.** — M. Longhay expose à l'assemblée que dans le but de propager les œuvres de secours aux ouvriers mutilés dans l'exercice de leur profession, il a pris pour sujet de conférence à la section d'économie sociale du Congrès de Bruxelles, l'œuvre des Invalides du travail de la ville de Lille et il donne lecture de son mémoire.

Après avoir exposé de combien de sollicitude sont entourés les blessés de la guerre pensionnés par l'Etat et secourus par des sociétés fécondes en souscriptions, il a fait ressortir le regrettable abandon dans lequel on laisse la plupart des blessés de l'industrie.

Combattant l'opinion généralement admise que le patron doit seul la réparation en cas de mutilation, parce que l'ouvrier travaille pour lui et à son profit, M. Longhay a fait remarquer que c'est par le patron et non par lui que l'ouvrier utilise ses facultés, et que l'industriel, l'entrepreneur ou le chef d'atelier ne sont que les intermédiaires des forces individuelles qui, isolément, seraient impuissantes à rien produire de fructueux pour la Société et pour elles-mêmes.

Après l'application de la vapeur aux travaux de toute nature, le chantier et l'atelier sont devenus de véritables champs de combats ; mais si des engins puissants et ingénieux ont doublé par leur fonctionnement les dangers de l'exercice de presque toutes les professions, ils sont aussi les agents indispensables de la grandeur et de la richesse des nations, et l'orateur les montre comme remplissant inconsciemment un rôle d'utilité publique.

Sans vouloir absolument assimiler l'ouvrier au soldat, M. Longhay émet devant le Congrès cette opinion que ceux qui sont sacrifiés au profit et pour le bien-être de tous, doivent être secourus par tous, quand ils sont atteints de mutilation dans des conditions données.

Il rappelle d'ailleurs qu'à deux reprises différentes, le principe d'une indemnité due par l'Etat aux travailleurs mutilés a été inscrit dans la législation française, par la fondation de l'Asile du Vésinet et la création de la Caisse d'assurance en cas d'accident, et il explique les causes de l'insuccès de ces deux fondations.

En attendant, dit-il, que ce principe ait une juste application, c'est un devoir d'équité de fonder, dans les grands centres industriels et agricoles, des œuvres destinées à venir en aide aux travailleurs de tous les corps de métiers, lorsque par suite d'accidents advenus du fait de leur profession, ils sont réduits à l'invalidité.

M. Longhay propose au Congrès, sinon comme un modèle, du moins comme un exemple, l'œuvre des invalides du travail fondé à Lille depuis 10 ans, grâce à de généreuses libéralités, et avec l'aide d'une subvention municipale. C'est, dit-il, un grand honneur pour la ville de Lille d'avoir la première, la seule peut-être parmi les villes industrielles, assurée de pensions viagères, aux ouvriers blessés en coopérant si puissamment à sa prospérité.

S'adressant aux économistes réunis à Bruxelles de tous les points de l'Europe, pour se communiquer le fruit de leurs méditations, exposer ce qu'ils croient utile à l'harmonisation des sociétés et en être les propagateurs, l'orateur les adjure d'étudier la question et de l'introduire dans le programme du prochain congrès humanitaire.

L'œuvre des invalides du travail est, dit-il, une œuvre d'équité sociale, et, à être même, elle doit primer les œuvres de charité.

généralement ; qu'à l'exemple des héritiers Wallaert-Mille, une légère part des héritages acquis par le concours des ouvriers, soit laissée pour indemniser ceux que le malheur frappe dans les conditions terminées, et l'esprit de fraternité aura réalisé partout ce que la législation des Etats conserve encore longtemps à l'étude.

Quelle que soit d'ailleurs l'étendue de la tâche, c'est un devoir social de l'entreprendre, et, bien que l'œuvre l'ait attendue encore son complément, que la liberté de ses concitoyens, ce qui y a été réalisé démontre que l'entreprise n'est pas au-dessus des sentiments et des aspirations qui animent les sociétés modernes.

**M. A. Thiriez.** — Institution de prévoyance. — M. Alfred Thiriez, président du comité d'utilité publique, présente un résumé de conférences qui ont eu lieu au congrès de Bruxelles, dans la question d'économie sociale sur la question n° 7 ainsi conçue :

Par quels moyens peut-on développer parmi les classes ouvrières l'esprit de prévoyance et l'habitude de l'épargne ? Déterminer le rôle respectif des caisses d'épargne et de retraite, des sociétés d'assurances sur la vie, des sociétés de secours mutuels et des sociétés coopératives. — Examiner les résultats obtenus par ces diverses institutions.

M. Thiriez donne d'abord un résumé analytique des lectures de :

1° MM. Léon D'Andremont, président de la fédération des banques populaires en Belgique ;

2° M. de Malaret, secrétaire perpétuel de la Société des institutions de prévoyance, à Paris ;

3° MM. Dollfus-Mieg, manufacturiers à Mulhouse ;

4° M. Havard, président de la Chambre syndicale des papiers peints à Paris ;

5° M. le baron de Kock, membre de la Chambre des représentants de Hollande ;

6° Des délégués de l'Allemagne et de la Suisse ;

Il propose ensuite diverses dispositions pour favoriser et encourager l'épargne parmi la population ouvrière de Lille ; il dit que l'ouvrier qui peut et veut épargner n'est jamais malheureux, sa conduite est bonne, il ne manque jamais au travail, sa famille en a satisfaction et profit, le patron également.

Les patrons doivent donc faire tout ce qui est possible pour aider leurs ouvriers à faire des économies et à épargner.

Dans ce but, l'auteur engage les industriels à ne jamais payer leurs ouvriers le samedi, à les payer le jeudi ou le vendredi et toujours à la sortie du midi.

A ne jamais payer plusieurs ouvriers ensemble, à payer chacun séparément avec un billet expliqué et daté, pour éviter toute occasion de dépense au cabaret le samedi soir, et pour que la mère de famille soit assurée que la totalité du salaire rente bien au ménage.

A éviter le travail de nuit et le travail du dimanche.

A être sévère sur des absences du lundi et à n'accorder les permissions que parfaitement motivées.

A donner aux ouvriers qui le demandent, leur provision de charbon au taux des marchés industriels, avec retenue sur le salaire, en plusieurs fois.

A côté de ces dispositions qui ne coûtent rien, il engage les industriels à donner des secours à leurs ouvriers quand ils sont malades, et sans aucune cotisation de la part des ouvriers, afin qu'ils puissent porter leur contribution à la Société de secours mutuels de leur quartier et qu'ils aient ainsi double secours lorsque la maladie les atteint.

A organiser un service péanement dans leurs bureaux pour que les ouvriers grand et petit puissent toujours déposer les faibles sommes qu'ils peuvent épargner, soit pour en recevoir un intérêt de 5 à 6 0/0, ou pour être déposées à la Caisse d'épargne pour le reprendre à volonté ou pour être versées à la Caisse de retraite et produire une rente dès l'âge de 50 à 65 ans, selon que le travailleur le voudra ou impossible. Certains industriels ajoutent leurs dons aux versements de leurs ouvriers.

Il soumet les tableaux de la Caisse de retraite pour la vieillesse, instituée par l'Etat, et indique les moyens à employer pour les tableaux dans leurs ateliers pour les faire connaître aux ouvriers.

Il dit que, en raison des formalités à remplir pour les dépôts à cette Caisse de retraite, le Comité d'utilité publique étudie un règlement qui indiquera la meilleure marche à suivre pour que chaque établissement fasse les dépôts au lieu et place des ouvriers.

Des exemplaires de cette étude, après avoir reçu l'approbation de la Société industrielle, seront envoyés à tous les socialistes.

**Observations.** — M. Mathias. — M. Mathias tient à signaler que la Compagnie du chemin de fer du Nord, dans l'organisation des mesures de prévoyance offertes ou imposées à ses ouvriers, a tenu compte des considérations indiquées par M. Thiriez dans l'étude qu'il vient de présenter.

M. Mathias donne quelques détails sommaires sur cette organisation, et fait ressortir les points sur lesquels la Compagnie du Nord s'est rencontrée avec M. Thiriez.

**M. Flourens.** — Appareils de vaporisation. — M. G. Flourens présente l'étude suivante sur les appareils d'évaporation employés dans les scieries :

L'auteur examine principalement les appareils d'évaporation dans le vide à simple, à double et à triple effet, et présente quelques considérations sur le calcul des surfaces de chauffe des différentes caisses, et sur les rapports ordinairement employés dans la pratique pour les appareils à effets multiples. Il donne les résultats d'observations faites sur des condenseurs-injecteurs ordinaires, et démontre que la simple injection d'eau froide permet d'obtenir avec la pompe à air, le vide le plus grand qu'elle puisse produire, c'est-à-dire que la surface offerte par l'eau pour la condensation de la vapeur est généralement suffisante ; les dispositions proposées pour les condenseurs offrent principalement l'avantage de permettre le nettoyage facile des incrustations.

Enfin M. Flourens considère le cas dans lequel les appareils d'évaporation à effets multiples pourraient être utilisés dans certaines industries, lorsqu'on a à réduire considérablement le volume de grandes masses de liquide.

M. le président remercie, au nom de l'assemblée, les auteurs de ces intéressantes conférences et lève la séance.

**Roubaix-Tourcoing**  
ET LE NORD DE LA FRANCE  
Conseil municipal de Roubaix  
Suite de la Session ordinaire de novembre  
Procès-verbal sommaire de la séance du 14 novembre 1876  
Présidence de M. Descat, maire.

Étaient présents : MM. L. Watine, Watinne, Scrépel-Roussel, P. Destombes, adjoints ; J. Quint, Deleporte-Bayart, Labbe-Coppin, Charles Junker, Godfroy, Moïse Rogier, Pierre Pipo, L. Foveau, Ch. Pollet, Delplanque, Delcourt-Tiers, P. Scrépel, Harinckonck, Baks, P. Parent, Tiers, Leclercq-Mulliez, G. Daudet, Hindré F. Enocht, Léon A. Jart, F. Delballe, V. Dumortier, Alexandre Billeau, L. Barolin, J. Martel, F. Seney et Alfred Motte.

**Absents :** MM. A. Scrépel, Morel empêchés ; Famechon et Paulin Richard en voyage.

Le Conseil, Sur la proposition de la commission des Ecoles par 17 voix contre 15 débute :

Art. — Le choix entre les bourses françaises et latines est abandonné aux parents des élèves.

Art. 2. — La demi-pension dans les deux classes supérieures est donnée aux deux élèves boursiers de seconde qui auront obtenu une mention en excellence. La même faveur est accordée pour la classe supérieure française, aux deux élèves boursiers ayant également eu une mention en excellence dans le cours de 3<sup>e</sup> année.

Art. 3. — Tout privilège devient révoquant dans le cas où l'élève n'est pas placé dans la première moitié de sa classe en excellence.

Art. 4. — Il sera créé deux bourses de 1200 fr. chacune en faveur des bacheliers ou des élèves, possédant leur certificat d'études françaises qui se destinent aux professions libérales ou aux écoles spéciales de Châlons et autres, bourses révoquant dans le cas où l'élève ne serait pas muni chaque année de certificats satisfaisants ;

Entend lecture d'un rapport de la commission des écoles sur un rapport de la commission des Ecoles Académiques, et en adopte les conclusions portant notamment sur les objets suivants :

1<sup>o</sup> Nomination à titre définitif de M. Sératzki, professeur de dessin, et transfert de son cours dans le local des Ecoles Académiques, rue du Vieil-Abreuvoir ;

2<sup>o</sup> Nomination d'un professeur de mécanique et installation du cours, rue du Vieil-Abreuvoir ;

3<sup>o</sup> Transfert, même rue, des cours d'architecture, de mécanique, de chauffage, de musique ;

4<sup>o</sup> Nomination de M. Emile Roussel comme membre adjoint à la commission, pour le cours de teinture ;

5<sup>o</sup> Création dans le laboratoire actuel de chimie d'un bureau de conditionnement des matières industrielles et des denrées alimentaires. Etablissement d'un tarif pour analyser ;

Nomination d'un chimiste adjoint à M. l'abbé Vassart, avec appointement fixe de 1,200 fr. et, ces 1,200 fr. rentreront dans la caisse municipale, le titulaire sera admis à participer dans les bénéfices des analyses jusqu'à concurrence de 20 0/0 ;

6<sup>o</sup> Etablissement du cours de langue espagnole, vote du crédit de 600 fr. en sa faveur ;

Sur la proposition de la commission des écoles, le Conseil vote l'annexion aux écoles protestantes d'une salle d'apile pour cent enfants, autorise l'administration, après avis favorable de la commission des finances, à acquérir les terrains nécessaires, renvoie le dossier à l'examen de la commission des finances pour les voies et moyens ;

Le Conseil, à l'unanimité, autorise l'administration à conclure avec la compagnie d'assurances, l'ACCIDENT, un contrat assurant les pompiers contre les accidents dont ils pourraient être victimes pendant leur service ;

Procède à l'élection d'un membre de la commission des finances en remplacement de M. Daudet, démissionnaire, nommé M. François Enocht.

Le secrétaire,  
CH. JUNKER.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira à l'Hotel de Ville, demain jeudi 16 novembre et après demain 17, pour la continuation de la session.

Une revue des gardes-champêtres de l'arrondissement de Lille, a eu lieu, aujourd'hui, à 1 heure, dans une des cours de la Préfecture du Nord.

Cette revue a été passée par le secrétaire-général de la Préfecture.

L'affaire mystérieuse de la rue des Fleurs dont nous avons parlé lundi, n'a pas de suites. Il résulte des investigations, que réduite à ses justes proportions, cette affaire est tout simplement une querelle d'ivrognes.

L'individu arrêté, avant-hier, à Roubaix, et conduit à Paris, en vertu d'un mandat d'amener exprès, est d'origine roubaissienne ; il n'était pas dans notre ville depuis quelques jours, comme nous l'avons dit, mais y était établi et marié depuis longtemps. Nous devons taire son nom.

Une demoiselle de 38 ans, belge d'origine et domestique, désolée d'avoir du méchant linge cherchait tous les moyens possibles d'en trouver du bon ; une de ses voisines vint à faire l'acquisition d'une belle douzaine de chemises ; c'était son affaire ! elle s'en empara sans coup férir.

Et voilà pourquoi cette demoiselle nommée C... est aujourd'hui en prison pour vol.

Une lessiveuse, native de Herseaux (Belgique), avait été renvoyée dans son village natal par la police de Roubaix, pour sa conduite intolérable. Oubliant cette expulsion, notre lessiveuse revint, mais !... mal lui en prit, car, la première porte qu'elle ouvrit devant elle en arrivant dans notre ville, fut celle du... violon !

Un individu nommé Alfred N... ratta-cheur, était pris hier d'une folle gaieté provoquée par le genièvre, gaité, qu'un agent trouva trop bruyante.

Empoigné par l'agent, notre ratta-cheur crut le procédé peu convenable, et en fit l'observation au moyen de mille invectives accompagnées de coups de poing violents.

Au violon....

La police de Tourcoing a arrêté, hier, un individu nommé Pierre Verhuert âgé de 45 ans, pour vagabondage et rupture de ban.

Une jeune fille de 17 ans, Marie V... servante, a été mise hier, en état d'arrestation, inculpée de vol au préjudice de son maître.

(Gazette de Tourcoing.)

Il paraît dit le Progrès que le double assassinat qui aurait été commis à Flines-les-Raches et dont nous avons reproduit le récit d'après un de nos confrères, est purement imaginaire. Aucun crime de ce genre n'a été relevé dans l'arrondissement de Douai.

Pour la chronique locale, G. Baudalet

## CONVOIS FUNEBRES ET OBITS

Un obituaire anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 16 novembre 1876, à 10 heures, pour le reposé de Dame CATHERINE PARENT, épouse de Monsieur HENRI WIBAUX, décédée à Roubaix, le 14 novembre 1861, dans sa 44<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

EN VENTE :

TABLES GRADUÉES  
ARRÉGÉES LES CALCULS  
du  
CONDITIONNEMENT HYGROMÉTRIQUE

DES

Matières Textiles

PAR ALFRED MUSIN

Directeur de la Condition publique de Roubaix, Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, Membre de la Société d'Emulation de Roubaix, de la Commission Centrale de Statistique et de l'Association Internationale des Textiles, ancien Membre des Congrès Internationaux de Bruxelles et de Turin et du Comité permanent pour le tissage uniforme des Filés.

Cet ouvrage se trouve au bureau de ce journal.

## Cour d'assises du Nord

Audience du lundi 15 Novembre.

Le 7 juillet dernier, la nommée Marie-Louise Hugot, âgée de 18 ans, servante, née à Bercée, se trouvant à Douai chez les époux Caron, vers cinq heures du soir, alla dans le jardin, escalada le mur qui sépare le jardin des époux Caron de celui de M. Constant, chez qui elle était restée quelque temps comme servante.

La fille Hugot pénétra alors dans le jardin de M. Constant, brisa un carreau à une porte située au rez-de-chaussée de la maison, carreau correspondant à une targette qui fermait cette porte à l'intérieur, ouvrit ainsi celle-ci et s'introduisit chez M. Constant, absent depuis la veille. Elle monta aussitôt au premier étage ; y ayant trouvé toutes les chambres fermées, elle passa dans un cabinet de toilette et en ouvrit la fenêtre dont elle cassa un carreau en sautant sur une plombière qui se trouvait au-dessous.

Cette plombière lui permettait d'arriver à une des fenêtres de la chambre à coucher de M. Constant, elle en enleva un carreau à la hauteur de la poignée de l'espagnolette, l'ouvrit et entra.

A l'aide d'un crochet de fer qui se trouvait là et qu'elle introduisit entre le bois et le pêne de la serrure, elle ouvrit par une pesée la porte d'un placard où étaient deux obligations de la ville de Dunkerque dont elle s'empara, et une petite boîte dont elle fit sauter le couvercle, et dans laquelle il y avait 200 francs qu'elle s'appropriait. Elle retourna alors dans le jardin des époux Caron où s'étant adossée à un poteau du feuillage et plusieurs branches brisées jonchèrent le sol.

Dans ses malles, on a trouvé des couvertures, des mouchoirs et autres objets que MM. Constant et Charles, chez qui elle avait servi, ont reconnu leur appartenir.

Déclarée coupable, sans circonstances atténuées, elle est condamnée à cinq années de réclusion.

Défenseur, M<sup>e</sup> de Coussemaker.

Affaire Ducellier. — Faux. — Adolphe Apollinaire Ducellier, ex-sous-lieutenant au 21<sup>e</sup> régiment de ligne, a été réformé par mesure de discipline, le 4 mars 1874, et par décret du 12 décembre de la même année, privé définitivement de porter la médaille d'Italie pour faits de guerre.

Il a depuis cette époque successivement habité Paris et Lille, où n'ayant d'autres ressources qu'une pension annuelle de 500 fr., et ne cherchant pas à s'en créer par un travail quelconque, il a fait de nombreuses dupes. A bout d'expédients, il a eu recours au faux.

Dans le courant de 1875, il présente au sieur Chambré, receveur de rentes à Paris, un billet de 150 fr. souscrit à son profit par un de ses cousins, dit-il, le nommé Ducellier, Chambré accepte le billet, il était faux.

A la fin du mois de décembre dernier, renvoyé de son logement, à Lille, par les époux Renault, auxquels il devait 645 francs, Ducellier s'adresse à un tailleur d'habits, le sieur Genevez, auquel il devait aussi de gros sommes. Il lui dit qu'il avait un de ses parents une valeur de 560 francs. Elle arrive, en effet, accompagnée d'une lettre du souscripteur, M. Ducellier. Genevez, en échange, lui fournit des vêtements, le nourrit pendant un mois, et lui prête 500 fr. La traite et la missive étaient également fausses.

Ducellier se reconnaît l'auteur de ces trois pièces fausses.

Déclaré coupable avec circonstances atténuées. Il est condamné à trois ans d'emprisonnement.

Défenseur : Me Georges Allard.

Affaire Hosselet. — Vol qualifié. — Le 20 août dernier, le nommé Thomas Le-compte, boucher à Avesnes, recevait d'un sieur Bécue, deux billets de mille francs qui lui étaient destinés par sa femme. Le 1<sup>er</sup> septembre Mme Le-compte ayant eu besoin de cet argent, constata la disparition d'un des billets de mille francs.

Le cabinet de M<sup>e</sup> RODET, avocat près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, n° 46.

Les soupçons se portèrent sur le Hosselet, ouvrier peintre à Avesnes, qui avait vu le 25 août exécuter ces travaux. Hosselet interrogé, dut reconnaître l'auteur de la soustraction et déclara qu'il avait fait usage d'un couteau.

Hosselet avoua également avoir mis d'autres vols dans des conditions similaires, en avril 1876, au préjudice religieux du couvent de Sainte-Thérèse et le 15 août, au préjudice des époux Caron, cabaretiers à Avesnes.

Enfin l'instruction a révélé trois autres vols d'argent commis sans circonstances aggravantes, au domicile du sieur Sède, de M<sup>e</sup> Hans du sieur Pringuet.

Déclaré coupable avec circonstances atténuées, il est condamné à 3 ans d'emprisonnement.

Défenseur, M<sup>e</sup> Edouard Legrand.

Belgique.

Dans l'après-midi de lundi dernier, Café Belge, à Courtrai, était rempli de sommateurs, comme d'habitude le dimanche. M. Noterman, de Deynsee, tira son portefeuille qu'il avait déposé sur la table à côté de lui pour régler d'un wagon de grains. Lorsqu'il eut la note, il voulut porter son portefeuille pour le payer. Mais le portefeuille disparu dans la poche d'un pick américain, qui avait couru à la gare pour le train de Courtrai à Bruxelles.

L'éveil avait été donné à la police, qui cherchait le voleur en ville et à la L.A., le sous-commissaire remarqua un individu à la mine patibulaire et à l'air sionomie inquiète, qui se préparait à aller en chemin de fer. Comme son ment répondait assez bien à celui d'un individu étranger qu'on avait vu rôder dans le Café-Belge, le sous-commissaire le manda de constater son identité. Ses réponses n'ayant pas paru satisfaisantes, fut conduit au bureau de police.

On le fouilla et l'on trouva sur lui 1,442 fr. 35 c. dont il ne put justifier possession. Il avait déjà prélevé 150 fr. sur les 1,620 fr. enlevés à M. Noterman. Il s'appelle Rosh, natif de Nouvelle-Orléans.

Faits Divers

Le lot de 100,000 fr. du dernier tirage de la ville de Paris (obligation de 100 fr.) a été gagné par M. Laurent Bredon, cafetier à Champignoulles.

Le Figaro donne les nouvelles de ce voic sur la femme coupée en deux :

On nous annonce qu'aujourd'hui lundi, photographes de la femme inconnue affichées aux portes des maires de Clignancourt, et que le tambour de ville vint les habitants à les aller voir. C'était beaucoup, mais cela ne suffit pas. Pour Clignancourt et Saint-Ouen, et dans tout Paris ?

Qui prouve, en effet, que ce soit dans ces deux communes que le crime commis ? Les recherches de la brigade de répression tendraient à faire croire le contraire. Selon toute apparence, c'est de Paris qu'est venu l'individu.

Mais comment l'a-t-on apporté ? Par quel terre ?

Si c'est par eau, les constatations sont ciles, mais non impossibles. Nous y reviendrons après enquête.

Si c'est par terre, ce ne peut être que une seule route, le Chemin de la Procession